



COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE SNPTES – DNE DU 13 MARS 2019

Une délégation du SNPTES a été reçue en audience, à sa demande, par le Directeur du Numérique pour l'Éducation le 13 mars 2019 de 12H00 à 13H30.

Présents :

SNPTES

Fabrice Orel, Secrétaire général adjoint

Lucie Marzaq, Secrétaire nationale secteur « services académiques »

Martine Malassis, déléguée "administration centrale"

Denis Beuzelin, délégué secteur « services académiques » - Rouen

Henry-Michel Borros, délégué adjoint secteur « services académiques » - Montpellier

Yann Michineau, délégué adjoint secteur « services académiques » - Aix – Marseille.

DNE :

Jean-Marc Merriaux, Directeur du Numérique pour l'Éducation

Laurent Le Prieur, Sous-directeur des infrastructures techniques et de l'exploitation DNE B1

Le SNPTES, après avoir remercié Jean-Marc Merriaux de nous accorder cette audience, se présente comme le syndicat réformiste, 1ère force syndicale au Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche et chez les personnels informaticiens.

Réforme territoriale – Fusions d'académies

Nous entrons tout de suite dans le vif du sujet brûlant qui nous préoccupe tous, et plus encore nos collègues des deux académies normandes : les annonces du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse Monsieur Blanquer, qui ont surpris tous les acteurs de l'éducation nationale impliqués dans la réforme territoriale, à savoir l'abandon des projets de fusions d'académies de toutes les grandes régions, sauf pour la Normandie. Pour mémoire le projet de réforme territoriale avait fait l'objet le 17 mai 2018, au congrès du SNPTES, d'une motion votée unanimement (<http://www.snptes.fr/Motion-Reforme-Territoriale-Projet.html>), appelant de ses vœux l'arrêt des fusions interacadémiques voulues par le Premier Ministre.

Rappelons que, jusqu' à la fin du mois de décembre, nous étions baignés dans des discours et rapports qui nous expliquaient combien ces fusions d'académies seraient bénéfiques pour l'efficacité du service public de l'éducation !

La réponse de Monsieur Merriaux est aussi simple que frustrante : « je suis juste le Directeur du Numérique de l'éducation, vous n'aurez pas d'analyse de ma part sur les décisions politiques. La décision de fusionner les académies, puis de l'arrêt de ces fusions, a modifié toutes les priorités de la Direction du Numérique de l'Éducation (DNE) ».

(Analyse du SNPTES : Ce qui en résulte à ce jour, ce sont des super recteurs aux pouvoirs renforcés, et la création des deux services mutualisés qui étaient prévus par la circulaire d'application du décret du 10 décembre 2015 : un service pour les affaires régionales (SAR), et un service interacadémique de contrôle budgétaire et de contrôle de légalité des actes administratifs et financiers des établissements publics de l'enseignement supérieur, créé par arrêté du Recteur de région).





COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE SNPTES – DNE DU 13 MARS 2019

Il en résulte surtout un grand désarroi, pour ne pas dire une certaine angoisse, chez les personnels, et le SNPTES insiste sur l'aspect anxigène de cette désastreuse communication, qui ne peut pas faire sens, à un tel niveau d'information proche du néant. Les collègues se sentent ignorés, déstabilisés, ballottés par ces changements de politiques successives. Le SNPTES relate le cas concret de la Normandie, et informe Monsieur Merriaux qu'après sa venue à Rouen, c'est par un simple mail que les collègues ont été informés du projet de réorganisation des services dans leurs académies, alors que les travaux qui avaient été menés en tant qu'académie 'pilote' avaient surtout mis en évidence un grand nombre de divergences. Ceci aboutit à un très fort mécontentement des personnels et à une situation plus que tendue, à Caen comme à Rouen.

Le 7 mars 2019, deux-cents personnes étaient rassemblées pour une réunion syndicale devant le rectorat de Rouen, du jamais vu !

(Et les personnels des autres académies commencent à sentir le vent du mécontentement normand siffler à leurs oreilles, et savent bien que les restructurations et autres mutualisations les guettent également).

Monsieur Merriaux indique que l'enjeu de son déplacement à Rouen était d'écouter les collègues et de définir quel type d'expertise et de soutien la DNE pouvait apporter, tout en ne niant pas le fait que les systèmes d'informations ne pourront pas évoluer au même rythme que la réforme annoncée. Le cas le plus frappant est celui des systèmes d'informations des ressources humaines (SIRH) pour lesquels aucune évolution n'est envisageable au mieux avant 2022, alors que le projet Normand prévoit une unique Division des Personnels enseignants (DPE) à Caen. Même pour les systèmes d'information hébergés nationalement pour lesquels une fusion peut paraître a priori plus simple, Monsieur Merriaux a indiqué qu'ils n'avaient pas été conçus pour cela à la base.

(Comme à chacune de nos audiences avec la DNE, le SNPTES regrette une nouvelle fois le manque de lisibilité et de perspectives sur le devenir des métiers d'informaticiens, ainsi que le manque d'accompagnement réel).

Regroupement des DSI à l'échelle régionale ?

Nous rebondissons sur ce manque d'information au sujet des regroupements des Divisions des Systèmes d'Information (DSI) : les personnels n'ont pas d'information claire, ce qui génère un stress évident. Les DSI seront-elles regroupées à un niveau régional ? Avec quel encadrement ? Les rapprochements entre DSI et DANE (Délégations académiques au numérique éducatif) n'ont jamais été présentés clairement aux personnels, sauf aux « initiés », mais voilà qu'à la rentrée 2019 nos services se sont vus rebaptisés DSIN, DSI- DANE etc. ...

Monsieur Le Prieur n'est pas en mesure de nous dire si le modèle de la DNE du Ministère, avec la dimension 'métier' et la dimension 'numérique' est transposable au niveau d'une région académique, le DAN (Délégué académique au numérique) étant conseiller du recteur, et le DSI (Directeur du Système d'Information) sous l'autorité du Secrétaire général.





COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE SNPTES – DNE DU 13 MARS 2019

Restructuration de la DNE

Au sujet de la future organisation de la DNE, Monsieur Merriaux nous dit que celle-ci doit s'inscrire dans une vraie gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) avec de la formation, que la DNE a un rôle d'accompagnement. Monsieur Le Prieur précise qu'il faudra des dispositifs de formations plus adaptés, une plus grande attractivité des métiers et des rémunérations, pour le développement de projets innovants, dans le cadre d'un projet interministériel.

(Hélas ce discours nous est répété à chaque rencontre mais en attendant, les collègues sont de plus en plus anxieux de leur devenir et de celui de leurs missions ...)

Des groupes de travail avaient été montés, et un travail entrepris avec le SAAM (Service de l'Action Administrative et des Moyens) et la DINSIC (Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication de l'État) sur les rémunérations...

Pourtant le SNPTES ne partage pas cette vision idyllique, et dénonce les gros couacs constatés au niveau de la mise en place du RIFSEEP à la centrale :

D'une part, le projet de cartographie du RIFSEEP n'a pas été voté en Comité technique de l'administration centrale. D'autre part la cartographie ministérielle n'est pas respectée et le niveau d'expertise des agents n'est pas reconnu. Les personnels ITRF n'ont même pas été informés de leur répartition dans les groupes de fonction...

SIRHEN

A propos des conséquences de l'arrêt de SIRHEN, Monsieur Le Prieur nous indique que les SIRH actuels vont devoir perdurer mais néanmoins évoluer car les technologies sont obsolètes. Des tests de compilation ont été réalisés sur la seule version INFORMIX encore maintenue, et cela pourrait être la solution transitoire. Sur certains services techniques il faudra maintenir trois périmètres de gestion des enseignants.

(On a envie de dire : tout cet argent jeté par les fenêtres pour revenir à une solution INFORMIX- IBM ?)

Sur le SI scolarité, le travail est encore à mener.

Evolution des infrastructures techniques

Le SNPTES tire une autre sonnette d'alarme quant à l'inquiétude des personnels qui travaillent sur les infrastructures quant à leur devenir, au vu des projets de clouds et autres hébergements nationaux. Monsieur Le Prieur nous expose les vues de la DNE :

- inscrire notre ministère dans la démarche interministérielle et dans la stratégie de l'Etat, en impliquant les équipes de terrain, en leur proposant des métiers plus intéressants : ce sont les personnels de l'Éducation nationale qui gèreront leurs infrastructures « consolidées », en d'autres termes les agents en académie auront à la fois des missions académiques et des missions nationales sur ces nouveaux clouds. Il appartient aux DSI locaux de proposer des nouveaux Services Numériques Partagés.

- poursuivre l'intégration dans les datacenters de l'Etat qui sont déjà hébergés en partie à la Direction générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) et au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA à l'Agriculture) (hébergement de l'application informatique Parcoursup). Il n'y a pas de





COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE SNPTES – DNE DU 13 MARS 2019

compétitions mercantiles entre ces datacenters puisque le prix de chaque baie de stockage est identique, et la sécurité des données est sous contrôle d'agents de l'Etat. La réinternalisation de la Plate-forme d'Hébergement Mutualisée (4000 serveurs) est opérée. Nous réintégrons le réseau RENATER. La DNE a obtenu des crédits sur 3 ans, de 5 millions d'euros la première année, 10 millions la seconde et 15 millions la troisième, pour mener à bien ces transformations. L'état des lieux de nos systèmes d'informations actuels éparpillés (chaque académie produit sa messagerie, ses services...) et hébergés dans des locaux parfois plus que vétustes et des conditions de sécurité alarmantes, n'est plus viable.

Impacts du rôle des collectivités territoriales dans les infrastructures techniques des EPLE

Le SNPTES intervient sur la question de la qualité du service rendu aux EPLE, et de leur inégalité face aux technologies de l'information. Dans le cadre de la refonte des applications de gestion financière et comptables des EPLE vers des solutions WEB (projets Op@le et Oper@), les exigences en équipement matériel et surtout en capacité de débit internet relèvent aujourd'hui pour certains de la science-fiction. En outre, comme ce sont les collectivités territoriales qui ont repris la main sur les infrastructures des EPLE, si elles ne sont pas partie prenante des projets ministériels, les solutions qu'elles mettent en place en remplacement des solutions ministérielles existantes (serveurs AMON) risquent tout bonnement de compromettre le projet de Modernisation de la Fonction Financière en EPLE.

Monsieur Le Prieur nous renvoie vers les directeurs des systèmes d'informations locaux en nous disant que c'est à eux de communiquer avec les collectivités locales, que la Direction des affaires financières a fourni aux équipes projets académiques des kits de communication envers les collectivités.

Nous ressortons de cette audience avec un sentiment de frustration car il y a beaucoup de questions et peu de réponses concrètes. Les collègues sur le terrain vivent dans l'incertitude de leur avenir, tout en continuant bon an mal an à essayer maintenir le cap, sans trop savoir vers quels écueils se dirige le paquebot. A quel prix ? Le SNPTES veillera à ce que ce prix ne soit pas celui de l'humain.

